

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.133

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE – VENTE DE DOCUMENTS EXCLUS DES COLLECTIONS

RAPPORTEUR : Mme CIRAUD-LANOUE

VOTE : UNANIMITÉ

La médiathèque municipale de Royan propose d'organiser une braderie de livres issus du désherbage de ses collections.

Sont concernés :

- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapport aux besoins (doubles),
- les documents/supports qui ne correspondent plus à la demande du public.

Ils présentent tous un état physique correct mais un contenu dépassé ou ne correspondant plus à la demande du public. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (couverture plastifiée, tampons, cotations...).

Leur mise en vente ne constitue pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion. Ils sont proposés à la vente uniquement à destination des particuliers.

La médiathèque municipale de Royan propose de mettre en œuvre un tarif unique à 1 €, quel que soit le type de document/support.

Il est proposé que :

- cette braderie soit organisée le samedi 7 octobre 2023, entre 10h et 17h, au sein même de la médiathèque,
- le produit de la vente soit réaffecté à l'achat de nouveaux documents, afin de renforcer la politique d'enrichissement documentaire du fonds de la Médiathèque Municipale.

Enfin, il est proposé que les ouvrages invendus à l'issue de la braderie soient donnés à des associations (vente d'occasion, recyclage) ou détruits.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'approuver cette vente et d'affecter le produit de celle-ci à l'achat de nouveaux documents,
- de donner les ouvrages invendus à des associations (vente d'occasion, recyclage), ou de les détruire.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



Le secrétaire de séance,

Denis MOALLIC



Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 septembre 2023